

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 11 JUIN 2022

Présents

Didier MARCHAND, Président ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Bruno BAUDET, Fabien BERTHELOT, Pascal LEVEQUE, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Jonathan DARCEL, Eric GUEZO , Cyrille GUIMARD, Mickaële LE DU (à partir de 9h25), François QUILLIVIC, membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Marc LEFORESTIER, Gurvan MUSSET Vice-Présidents ; Karine CORRE, Jean-Jacques DEMAY, Amandine JOUANNO, Annick LOCHET, Myriam LORINQUER, Dr Gwénaëlle MADOUAS, Adeline STOCARD-JOUET, membres.
Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial

Absents:

Patrick GUEGAN, Mickaël ROUZIERE, membres

Assiste:

Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h37.

Didier MARCHAND fait le point sur les membres absents excusés , il indique également que Mickaële LE DU arrivera avec un léger retard.

Les membres font part de leur grande surprise face au nombre important et inquiétant d'élus absents et soulignent qu'il faudrait prendre des dispositions et proposer à ceux qui ne souhaitent plus œuvrer pour le cyclisme breton de démissionner. Certains membres indiquent que cette forme de désengagement perturbe lourdement le fonctionnement de certaines Commissions.

Bernard CALVEZ fait remarquer que le problème est bien plus profond que de simple absence, il explique son ressenti.

Eric GUEZO met en avant, devant un tel constat, qu'une refonte de notre gouvernance et celle de l'institution est nécessaire.

Didier MARCHAND rappelle l'article 12 des statuts du Comité Régional qui permet au Conseil d'Administration de délibérer valablement du fait de la présence de plus d'un tiers de ses membres.

1. Adoption du PV de la réunion du CA du 19/02/22.

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du PV de la réunion du CA du 19/02/22.

Le PV de la réunion du CA du 19/12/22 est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président.

2.1 - Informations générales.

Didier MARCHAND commence son intervention en rendant hommage à des personnalités du cyclisme disparues dernièrement telles que: Yves SAMSON, Président du Team Podiocom et figure du cyclisme breton qui avait notamment dirigé l'équipe Mat Services; Jean LE HIR, fondateur du Cyclo-Cross de Lanarvily qui a amené sur ses terres les meilleurs cyclo-crossmen en faisant du Finistère un pôle incontournable du Cyclo-Cross puisqu'en 1982 ont eu lieu les Championnats du Monde de la discipline; Daniel GRAZIANA, ancien médecin régional et membre du Conseil d'Administration du Comité Régional et qui fut à l'origine de la création de la Breizh Ladies; Hubert NIEL professionnel chez Peugeot et Pelfort, qui a gagné à 2 reprises l'Essor Breton et dernièrement Roger CLOUET, ancien Président du club de Saint-Malo-de-Phily pendant de nombreuses années, c'était un passionné compétent et bienveillant qui avait cette force de rassembler.

Le Comité Régional s'associe à la peine de leur famille et de leurs proches, et leur adresse ses plus sincères condoléances.

Didier MARCHAND souhaite rappeler le mode de fonctionnement à ceux qui pourraient l'avoir oublié. Les Commissions se réunissent, les comptes rendus sont ensuite adressés au CA et aux membres de la Commission concernée. Si des demandes, questions sont formulées, celles-ci doivent être vues par le BE qui émettra un avis, puis par le CA qui rendra sa décision. Ce cheminement décisionnaire est cohérent et implique aux Commissions de tenir compte des différentes dates de réunions du BE/CA. Les comptes rendus des réunions de Commissions sont systématiquement mis à disposition des membres du BE/CA en amont des réunions et complément de la diffusion.

François QUILLIVIC indique que c'est effectivement une organisation à mettre en place au sein du calendrier des réunions des Commissions sous peine de voir des propositions validées dans un délai de 3 mois.

Bernard CALVEZ fait remarquer que le positionnement du BE sur toutes les propositions des Commissions rend inutile le CA.

Didier MARCHAND intervient et précise qu'il ne partage pas ce point de vue, c'est le rôle du BE d'émettre un avis en amont du CA qui, lui, vient valider ou invalider, sinon celui-ci n'a plus lieu d'être.

Eric GUEZO souligne, qu'à ce jour, l'organisation en place fait que le BE est plutôt décisionnaire, donc effectivement pour rejoindre la position de Bernard CALVEZ, pourquoi venir au CA si tout est déjà décidé. Il invite les membres à se poser la question du fonctionnement de notre exécutif et de notre CA.

Jean-Marc ROBIN attire l'attention du CA en soulignant qu'à ce jour, notre fonctionnement ne pénalise en rien l'activité et l'autonomie de nos Commissions, dont les propositions sont majoritairement suivies par le BE et le CA.

Les membres poursuivent leurs échanges sur le sujet.

Les comptes rendus des Commissions des Finances du 28/04, Développement du 10/05 et depuis hier soir Route du 27/05 seront traités par le BE lors de sa prochaine réunion le lundi 04/07.

Didier MARCHAND explique aux membres du CA que la réunion du BE initialement prévue le 18/05, s'est transformée en moment d'échanges, de partage et de cohésion entre le BE et les collaborateurs du siège. Il indique qu'il souhaitait réunir le BE en visio la semaine dernière mais devant cette planification tardive trop d'élus étaient absents.

Didier MARCHAND indique que les membres du CA ont reçu les différentes présentations faites dans le cadre du dernier CNPR.

Didier MARCHAND informe le CA que la FFC lance un grand travail sur l'évolution de ses statuts dans le cadre de l'intégration de la parité dans les instances gouvernantes pour 2024 pour les Fédérations. Ce travail sera demandé d'ici 2028 aux Comités Régionaux. La réflexion et les objectifs à atteindre sont 33% de féminines, des élections fédérales avec 50% des voix pour les clubs affiliés et l'intégration du haut niveau dans les instances dirigeantes. Il s'agit là d'un lourd travail par lequel les Comités Régionaux devront passer également.

Concernant la parité, nous sommes plutôt bien placés indique Didier MARCHAND, il rappelle que nous sommes des associations "loi 1901" et qu'il n'a rien contre la parité bien au contraire mais cela doit être une volonté des intéressées. Néanmoins, il estime que la composition de nos associations n'a pas à être sous le diktat de l'État mais plutôt une évidence naturelle liée à la passion de notre sport. Le risque de vouloir tout contrôler est d'amener un découragement de nos bénévoles au sein de nos associations.

Didier MARCHAND communique quelques informations fédérales, comme la reconduction du Pass'Sport jusqu'au 31/12 auquel les étudiants boursiers viennent s'ajouter, à compter de 2023. Les Championnats de France Piste Élite se dérouleront en janvier afin de laisser plus de possibilités d'organisation au niveau du calendrier pour les Championnats de France Piste de l'Avenir. L'attribution des Championnats de France Route de l'Avenir 2023 revient à Plédran sur un circuit sélectif.

Didier MARCHAND revient sur les nombreuses chutes survenues dernièrement et concède : les chutes font partie de notre sport, il ne faut surtout pas les banaliser. Notre rôle est de sécuriser au maximum l'activité de nos licenciés.

Didier MARCHAND indique qu'un temps d'échanges est prévu ce jour sur ce point avant qu'il réunisse la Commission Sécurité.

Didier MARCHAND fait une brève information sur l'assurance fédérale, il précise que le contrat actuel arrive à son terme et que l'appel d'offre est actuellement en cours. Il indique le taux de recouvrement actuel (1,1%) : certaines variables d'ajustement sont possibles comme le taux d'invalidité. Jonathan DARCEL intervient et invite à la plus grande prudence concernant toutes ces différentes clauses qui ont certes une incidence tarifaire mais ne doivent pas être minimisées. Didier MARCHAND rappelle que celles-ci impactent fortement nos tarifications (licences, droits forfaitaires) mais qu'elles sont aussi bien plus complètes et étendues que celles de affiliés.

Bruno BAUDET trouve dommage que cet argument ne soit pas plus favorisé par la FFC.

Fabien BERTHELOT souligne la difficulté pour les clubs de “vendre” les épreuves aux comités d'organisations des municipalités ; les charges sont de plus en plus importantes : speaker, secours, droits d'organisations....

François QUILLIVIC fait remarquer qu'à ce jour notre activité fonctionne en milieu fermé et qu'elle manque d'ouverture.

Eric GUEZO estime que c'est à la Commission Développement de s'approprier ces sujets et de travailler conjointement avec les Commissions des différentes disciplines afin de faire des propositions.

Didier MARCHAND termine son intervention en invitant les Commissions, en complément de la gestion courante de leur discipline, à avoir de l'anticipation et être force de propositions pour le développement dans leur domaine. Il faut casser les codes quitte à se tromper, proposer de nouvelles choses, des formats d'épreuves innovantes, plus accessibles, plus vivants, comme par exemple l'épreuve “éliminator” de Damien MARTIN en soirée qui trouve maintenant sa place dans notre calendrier régional. En définitive, conclut Didier MARCHAND, il faut être inventif et ambitieux.

François QUILLIVIC rejoint l'avis de Didier MARCHAND et cite l'exemple d'un Cyclo-Cross à Carhaix il y a quelques années où le strict respect des règles a pénalisé ce type d'initiatives innovantes, il convient donc de savoir s'adapter.

Didier MARCHAND informe le CA qu'un bref point sur les thématiques retenues pour le PST sera fait ce jour, il rappelle avoir “hérité” du dossier à la suite de la démission de Marc LEFORESTIER.

3. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale.

3.1 - Statistiques au 31/05/22.

Régine LE TRAOU fait un point sur les statistiques au 31/05/22 (statistiques complètes disponibles [>>ici<<](#))

	2016 <i>Année de référence</i>	Au 31/05/21 (1)	Au 31/05/22 (2)	# 1 / 2
<i>Licences</i>	11 773	9 654	10 846	+1 192 (+12.35%)
<i>Licences Hommes</i>	10 601	7 595	8 726	+1 131 (+14.89%)
<i>Licences Femmes</i>	1 172	932	1 024	+92 (+9.87%)
<i>Licences Traditionnel</i>	7 965	6 266	7 045	+779 (+12.43%)
<i>VTT</i>	2 160	1 674	1 937	+263 (+15.71%)
<i>BMX</i>	1 558	1 714	1 864	+150 (+8.75%)
<i>CD 22</i>	3 411	2 846	3 119	+273 (+9%)
<i>CD 29</i>	2 535	1 976	2 221	+235 (+11%)
<i>CD 35</i>	3 005	2 445	2 750	+305 (+12%)
<i>CD 56</i>	2 822	2 387	2 766	+379 (+15%)

Régine LE TRAOU commente ces chiffres.

Eric GUEZO demande pourquoi l'année 2016 est l'année de référence. Julien FISTAHL indique que 2016 est l'année où le Comité Régional comptait le plus de licenciés.

François QUILLIVIC interroge Bruno BAUDET sur ce qui vient impacter l'augmentation des licenciés BMX. Bruno BAUDET répond qu'il s'agit principalement de manque de piste de BMX permettant un maillage optimal de notre territoire. Didier MARCHAND fait remarquer qu'il faut prendre en compte que le BMX est la discipline qui a été la moins impactée ces 2 dernières années. Pascal LEVEQUE souligne que, comparativement la création d'un club de BMX attirera plus de nouveaux licenciés que

la création d'un club de cyclisme traditionnel, d'où l'intérêt d'une piste de BMX à proximité directe du futur vélodrome de Loudéac. Bruno BAUDET évoque cette lacune propre à notre fonctionnement où il n'existe aucune passerelle entre les différentes disciplines, il faut créer de la pluridisciplinarité au sein de nos clubs. Il fait part de son expérience sur le sujet.

Bruno BAUDET poursuit en indiquant qu'à cette période de l'année il n'y a aucun intérêt à prendre une licence et qu'il vaut mieux attendre septembre, Julien FISTAHL rappelle qu'il existe la licence "accueil" valable un mois, permettant de basculer sur une licence 16 mois en septembre.

Eric GUEZO souligne : les licences repartent légèrement à la hausse, néanmoins le nombre de compétiteurs au départ des courses est lui très inquiétant. Les membres échangent sur la participation des licenciés aux épreuves et les chiffres qui ne semblent pas cohérents par rapport au ressenti des organisateurs. Cyrille GUIMARD indique qu'il faut bien différencier les coureurs compétiteurs et les coureurs loisirs, la problématique de notre Fédération sur certaines courses où de nombreuses catégories courent ensemble. Il y a donc des différences de niveau et les circuits deviennent trop difficiles pour certains, donc génèrent du découragement.

Jean-Marc ROBIN explique que Régine LE TRAOU, dans le cadre d'une réunion du CD22 avait procédé à un recoupage de catégories d'âges. Régine LE TRAOU indique qu'elle l'a également fait au niveau Bretagne, mais que dans la mesure où elle avait terminé ce travail tardivement, elle ne l'a pas adressé pour diffusion au CA en amont de la réunion d'aujourd'hui.

	<i>- de 20 ans</i>	<i>Entre 20 et 35 ans</i>	<i>+ de 35 ans</i>
BMX	1495	108	261
ROUTE	2612	1114	3319
VTT	1447	123	367
TOTAL	5554	1345	3947

Force est de constater que le BMX et le VTT bénéficient d'une population majoritairement jeune, à contrario de la Route.

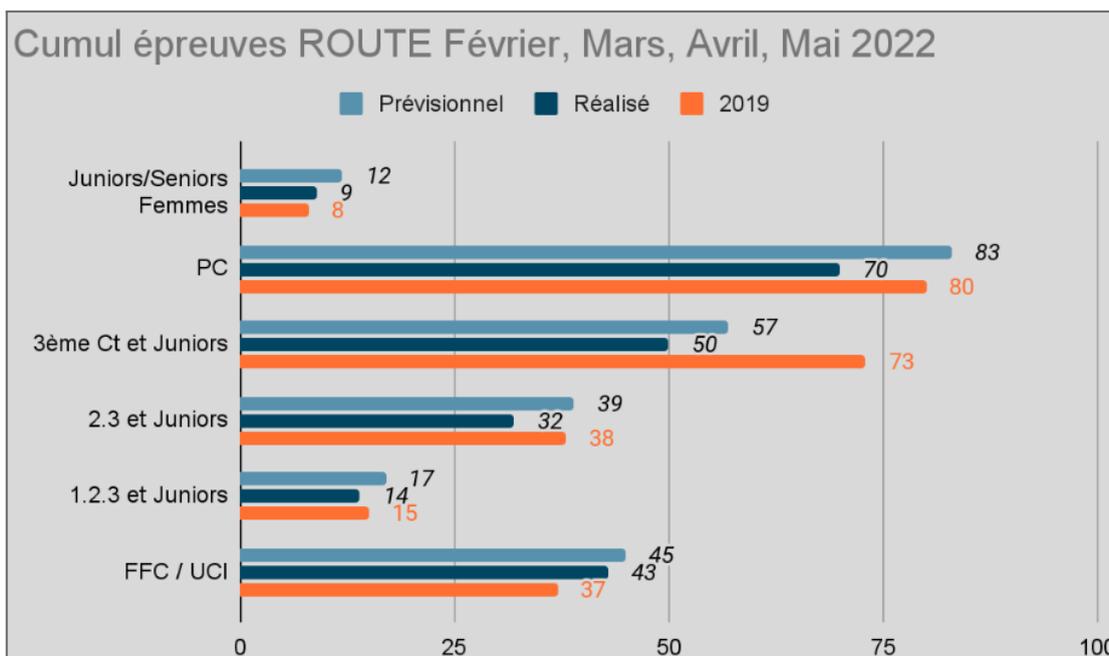
Jonathan DARCEL indique qu'il faut tenir compte de la période post COVID qui reste très fébrile mais aussi du prix du carburant qui n'incite pas des licenciés à faire des kilomètres pour participer à une course de vélo.

Bruno BAUDET constate qu'au sein des clubs de BMX les licences compétitions concernent environ 30% des effectifs des clubs.

Eric GUEZO fait le parallèle avec les autres Comités Régionaux, il rappelle que la principale mission des clubs est de s'occuper de coureurs et que peut-être cela passe par des structures spécifiques pour le côté organisationnel. Pascal LEVEQUE prend comme élément de comparaison, les projets d'organisation de l'indoor de Saint-Brieuc qui est contrôlé par un club mais porté par une structure spécifique qui va en assumer les différents risques. Fabien BERTHELOT partage ce point de vue mais souligne que cela ne concerne qu'une certaine catégorie d'épreuves.

Cyrille GUIMARD argumente : le cyclisme évolue, les institutions, les clubs et le bénévolat doivent eux aussi évoluer.

Régine LE TRAOU présente les statistiques des épreuves Route cumulées depuis février.



4. Point sur les Finances au 31/05/22.

Julien FISTAHL présente les éléments transmis par le Trésorier Général ainsi que son analyse de la situation financière.

	Année de référence mai 2019	mai 2022	Différence
Droits d'Engagements	89 660.50€	79 207.25€	- 10 453.25€
Droits d'Organisations	131 620.50€	118 774€	- 12846.50€

- “On observe que les 2 lignes ont une variation négative avec une précision pour chacune des lignes
- Pour les DE, il faut prendre en compte le fait que cette année, pour le 1ère fois, nous prélevons sur la part du Comité Régional 0.70€/eng PC en faveur des CD, soit 2 753€ au 31/05/22
 - Pour les DO, il faut se rappeler qu'en 2022 nous payons la moitié de la prime d'assurance fédérale soit un écart de 9 500€ (1er tiers) qui vient diminuer le montant négatif présenté”

5. A valider.

5.1 - Maintien ou arrêt du calendrier des courses “version papier”.

Didier MARCHAND rappelle au CA que le BE a émis un avis favorable à l'arrêt du calendrier régional des courses “version papier” lors de sa dernière réunion le 28/04/22. Pascal LEVEQUE intervient et explique que la problématique réside principalement dans la fiabilité des informations contenues dans notre calendrier, et que nous figeons les informations à une date précise. En cas de modifications par la suite, celles-ci deviennent donc fausses, pour les licenciés, pour les clubs, les obligeant au final à consulter le site internet du Comité Régional afin de prendre connaissance des informations à jour.

Jean-Marc ROBIN et Régine LE TRAOU demandent si, en cas de vote favorable du CA pour l'arrêt du calendrier des courses “version papier”, il serait possible de mettre en place un document à l'attention des élus avec les informations importantes. Julien FISTAHL précise que c'est possible de créer ce type

Conseil d'Administration du Comité de Bretagne de Cyclisme - JF - 11/06/22

de document sous format numérique, néanmoins, dans le cadre de la RGPD, certaines informations sont soumises à l'autorisation des personnes concernées. Jean-Marc ROBIN propose de solliciter l'autorisation des membres des bureaux des clubs au moment de l'affiliation et des arbitres via un formulaire spécifique.

Les membres du CA font tour à tour part de leur avis sur le sujet, puis Didier MARCHAND les invite à se prononcer par vote.

A la majorité, le CA valide l'arrêt de "version papier" du calendrier régional des courses, en parallèle un "memento" sera créé à l'attention des élus du CA.

5.2 - Aide forfaitaire aux 5 clubs sélectionnés au TFJC 2022 à Grand-champ.

Julien FISTAHL rappelle qu'avant la crise sanitaire le CA avait validé une aide financière forfaitaire de 500€ pour les clubs (5) qualifiés au TFJC, cette aide se ferait dans le cadre du budget ETR. Initialement avant l'évolution réglementaire de celui-ci, il s'agissait d'un déplacement dans le cadre des actions de l'ETR.

Une discussion s'engage sur le sujet.

A l'unanimité le CA valide dans le cadre du budget ETR, une aide financière forfaitaire de 500€ aux 5 clubs suivants qualifiés suite au TREC, pour le TFJC à Grand-Champ.

- CC Ergué-Gaberic
- Véloce Vannetais Cyclisme
- OC Locminé
- VS Drennecois
- VS Trégueux

6. **Intervention des Comités Départementaux.**

6.1 - Intervention de Jean-Marc ROBIN, Président du CD22.

Jean-Marc ROBIN rend compte de l'activité du CD22 avec l'organisation le 26/06 d'une randonnée Gravel limitée à 100 participants et servant de support à l'attribution du maillot de Champion(ne) Départemental(e). Il rappelle que l'organisation de cette randonnée correspond au projet de fin de stage de leur stagiaire actuel.

Jean-Marc ROBIN informe le CA d'un probable recrutement d'un nouveau stagiaire dans le cadre de son DEJEPS à compter du mois de septembre, celui-ci est spécialisé dans le VTT et le BMX. L'objectif sera en partie de le mettre à disposition des clubs, contre une faible rétribution financière, afin d'aider à l'encadrement pour pouvoir accueillir mieux et/ou plus de licenciés.

Il détaille une réflexion en cours au sein du bureau du CD22 visant à récompenser les clubs formateurs.

Jean-Marc ROBIN termine son intervention en indiquant que l'organisation du TDEC22 sur 2 journées a bien plu aux clubs et aux parents.

6.2 - Intervention de Fabien BERTHELOT, Président du CD35.

Fabien BERTHELOT détaille l'activité du CD35 avec l'organisation des différents Championnats Départementaux, l'aide du Conseil Départemental 35 qui ne devrait pas baisser, mais pas augmenter non plus dans sa forme actuelle, cependant une aide à l'acquisition de matériel est sur le point d'être mise en place.

Il rappelle au CA que le contrôle URSSAF dont fait l'objet le CD35 depuis quelques mois n'est toujours pas terminé.

Fabien BERTHELOT informe les membres de l'organisation d'un cycle de SRAV par le CD35 sur le secteur de Châteaugiron, il explique que des discussions sont en cours avec le lycée Ozanam afin de voir ce qui est possible de mettre en place car il y a de nombreuses demandes pour la saison prochaine.

Didier MARCHAND évoque l'organisation d'une randonnée vélo pour le climat entre Brest et le Mont Saint-Michel au mois de septembre.

6.3 - Intervention de Didier MARCHAND, pour le CD29.

Didier MARCHAND explique que Gurvan MUSSET ne pouvait pas être présent, mais il tenait néanmoins à rendre compte de l'activité du CD29 au CA.

"- Bretagne Féminin :

Bravo au club de l'EC Landerneau qui a accueilli le dimanche 05/06 les Championnats de Bretagne Femmes sur un circuit idéal : abordable mais sélectif. Organisés à Pencran, ces Bretagne 2022 ont rencontré un joli succès, tant pour les concurrentes que pour le public.

En Junior/Senior, elles étaient une soixantaine au départ.

Merci à l'EC Landerneau qui reçoit ce dimanche les Bretagne 3ème Ct à Saint-Thonan.

Rappelons que c'est aussi le Finistère qui a accueilli à Plouigneau le Bretagne CLM par équipes du 08/05.

- Coupe de Bretagne VTT :

Le week-end dernier, le Finistère a vécu le retour de la Coupe de Bretagne de VTT. Deux manches étaient organisées dans les Monts d'Arrée : 109 concurrents pour la DH et 191 pour le CX. Un grand merci à Jonathan DARCEL pour son soutien, ses conseils et son travail. Malgré les fortes pluies, les concurrents semblent avoir apprécié le site du Nivot en Lopérec. Les organisateurs ont tout de même déploré un manque régulier de discipline de la part de clubs et de coureurs au niveau des inscriptions: des retards, des erreurs, des oublis, des problèmes liés à la carte journée... J'en passe et des meilleurs !

Enfin, merci aux rares clubs VTT du 29 qui ont apporté leur soutien au CD29 pour l'organisation. Tous ont été conviés aux réunions et peu se sont déplacés. C'est pourtant en faisant preuve de solidarité que nous progresserons dans nos stats VTT sur le Finistère.

En conclusion, il est clair que les efforts sont à poursuivre dans le Finistère, terre où la FSGT a creusé un large sillon. La route sera longue et si nous voulons reprendre des coureurs à nos concurrents, il faudra imaginer d'autres épreuves au fil de la saison, avec le soutien du CR. Se posera aussi, ensuite, le problème des doubles affiliations.

- Qualification Championnat d'Europe :

La J1 finistérienne Titia Ryo (Breizh Ladies et Team Sportbreizh) est retenue pour les championnats d'Europe au Portugal.

- Coupe de France des Comités Départementaux :

Comme l'an passé, les minimes et cadettes du Comité Départemental du Finistère remportent la 1/2 finale ouest de la Coupe de France. A l'issue de la manche piste organisée à Châteaubriant, elles devancent le CD22, le CD35 et le CD56. Direction la finale !

- Situation financière

Le CD29 vient de faire l'objet d'un audit proposé par le Conseil Départemental du Finistère. Une fois rédigé, ce document permettra aux nouveaux élus du Conseil Départemental de mieux connaître notre fonctionnement et de nous apporter des conseils et une aide financière plus importante. C'est aussi l'occasion de tourner une page et d'oublier une période où les relations étaient quasiment inexistantes."

7. Discussion sur la sécurité sur les épreuves.

Didier MARCHAND explique qu'au regard des événements récents sur le sujet, il a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour de cette réunion du CA afin d'avoir le ressenti des membres avant de réunir la Commission Sécurité.

Bernard CALVEZ indique que le sujet a été abordé lors de la réunion de la Commission Route le 27/05 et qu'il faudrait déjà dans un premier temps s'assurer que les Directeurs Sportifs sont bien tous licenciés et disposent des diplômes requis.

Eric GUEZO rend compte de sa présence comme délégué sur l'épreuve de Coupe de Bretagne Crédit Agricole Mozaïc Juniors à Pontivy où il n'y a pas eu de contrôle des licences des Directeurs Sportifs (diplôme fédéral). Il poursuit en montrant une photo d'un montage, au niveau du guidon, sur le vélo d'un coureur Junior. Ce type de montage artisanal des poignées de freins, devient courant et a pour seul objectif d'imiter les pros, qui eux, à la différence de nos jeunes disposent d'un matériel spécifique et ceci afin de reposer les avant-bras sur le cintre, sans être inquiété par la réglementation fédérale, Pascal LEVEQUE souligne que ce n'est pas uniquement un problème de matériel, il prend l'exemple du BMX où les épreuves se déroulent par niveau sportif et non par catégorie d'âge, alors que sur route on mélange tout le monde.

Jean-Marc ROBIN indique qu'il faudrait limiter le nombre de participants car aujourd'hui on vient compléter des équipes avec des coureurs qui n'ont pas le niveau.

Bernard CALVEZ constate qu'aujourd'hui il n'y a plus d'épreuves régionales Juniors mais pratiquement que des épreuves fédérales, donc les Juniors ne courent pratiquement plus entre eux et vont faire des 2.3 et Juniors ou des 3 et Juniors.

Didier MARCHAND constate la pression qui est mise sur ces jeunes par les parents, les encadrants et les institutions en désignant des épreuves supports de sélections.

Cyrille GUIMARD souligne l'évolution morphologique des individus qui sont de plus en plus précoces et pas tous de manière identique. Il poursuit en évoquant le phénomène naturel de reproduire systématiquement le cyclisme professionnel avec une multiplication des courses en ligne alors que les courses en circuit sont plus sécurisantes et formatrices, de plus elles sont plus écologiques et demandent moins de bénévoles.

Eric GUEZO souligne que l'on ne pourra rien faire sur la pression qui est mise sur nos jeunes à part peut-être sensibiliser les encadrants, il faut donc faire évoluer la réglementation de nos épreuves. Mais où en est le pouvoir du Comité Régional en matière de réglementation ?

Jean-Marc ROBIN affirme que le Comité Régional doit être pro-acteur sur le sujet, en rencontrant les Préfectures afin de trouver des solutions avant que cela ne soit plus possible.

Bernard CALVEZ fait remarquer sur Piste. Ce qui n'est plus le cas maintenant confirme Régine LE TRAOU. De même pour la cohérence sportive à la mise en place des ententes Juniors labellisées FFC, aujourd'hui les ententes englobent l'intégralité des effectifs Juniors, il n'y a donc plus de logique sportive.

François QUILLIVIC fait remarquer qu'il y a de moins en moins de briefing d'avant courses pour les jeunes, moment important pour rappeler les consignes d'équipes mais aussi mettre en avant les secteurs potentiellement dangereux. Il s'interroge sur la corrélation entre l'évolution du matériel et l'augmentation du nombre de chutes.

Bruno BAUDET fait remarquer que notre Fédération dispose d'une réglementation fédérale applicable à tout le territoire alors que celui-ci a d'énormes différences locales.

Didier MARCHAND conclut ce point en remerciant les membres pour la qualité des échanges qui vont permettre à la Commission Sécurité de faire des propositions concrètes avec un calendrier.

8. Présentation des thématiques du PST 2021-2025.

Didier MARCHAND présente au CA les thématiques retenues pour le PST 2021-2025, celui-ci est en cours de finalisation et sera normalement présenté aux Comités Départementaux à la rentrée.

Il souhaite vivement remercier Pascal LEVEQUE, Alexandre MONNIER, Michaël GILSON, Julien FISTAHL et Aurélien VAULEON pour leur collaboration.

- 1) **Équipe Technique Régionale (ETR)**
- 2) **Détection**
- 3) **Performance**
- 4) **Pôle Espoir**
- 5) **Féminisation**
- 6) **Évolution et modernisation du Comité Régional**
- 7) **Vélodrome couvert de Loudéac**
- 8) **Formation**
- 9) **Développement**
- 10) **Déploiement de la mobilité**
- 11) **Évolution de la gouvernance**

9. Questions diverses.

→ Intervention de Jonathan DARCEL.

Jonathan DARCEL sollicite l'avis du CA, il rend compte d'une réclamation et souhaite savoir si le traitement de celle-ci est bien du ressort de la Commission VTT.

Après les explications détaillées de Jonathan DARCEL, le CA confirme que cette réclamation est bien dans les prérogatives de la Commission VTT et qu'elle est seule compétente en la matière pour traiter celle-ci.

→ Intervention de Mickaële LE DU.

Mickaële LE DU sollicite l'avis du CA sur 2 points. Le premier point concerne la décision, malgré son absence, lors de la dernière réunion du CA de mettre en place la remise de maillot protocolaire dans le cadre du TREC. Elle indique que cette décision manque de précision, car il n'est pas indiqué si cela concerne le club vainqueur par équipes et les différents vainqueurs individuels.

Eric GUEZO précise que lorsqu'il a demandé au CA de se positionner il avait pris pour exemple le TFJV et TRBMX qui récompensent les vainqueurs individuels.

Les membres échangent sur ce point.

Après discussion, le CA valide à la majorité la remise de maillots protocolaires de "vainqueurs" dans le cadre du TREC aux vainqueurs individuels des différentes épreuves.

Mickaële LE DU en profite pour remercier le club Kiclos Brest Métropole Cyclisme et l'ensemble des encadrants pour l'organisation du TREC 2022. Elle souligne les difficultés rencontrées avec la CRCA.

Le second point concerne la composition de la Commission Jeunes, Mickaële LE DU souhaite connaître les modalités et rappelle que Katell ALENCON a démissionné de ses fonctions au sein du CD29. De ce fait, sa présence n'est plus souhaitée au sein de la Commission Jeunes et il est proposé de la remplacer par Erwan YANNIC.

Après discussion, le CA valide à l'unanimité la proposition de Mickaële LE DU de remplacer Katell ALENCON par Erwan YANNIC au sein de la Commission Jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

-
- Prochaine réunion du BE le lundi 04 juillet 2022 à 19h00.
 - Prochaine réunion du CA le samedi 24 septembre 2022 à 8h30.
-

Didier MARCHAND
Président du Comité
De Bretagne de Cyclisme



Régine LE TRAOU
Secrétaire Générale

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- *Le PV de la réunion du CA du 19/12/22 est adopté à l'unanimité*
- *A la majorité, le CA valide l'arrêt de "version papier" du calendrier régional des courses, en parallèle un "mémento" sera créé à l'attention des élus du CA*
- *A l'unanimité le CA valide dans le cadre du budget ETR, une aide financière forfaitaire de 500€ aux 5 clubs suivants qualifiés suite au TREC, pour le TFJC à Grand-Champ.*
 - *CC Ergué-Gaberic*
 - *Véloce Vannetais Cyclisme*
 - *OC Locminé*
 - *VS Drennecois*
 - *VS Tréguen*
- *Après discussion, le CA valide à la majorité la remise de maillots protocolaires de "vainqueurs" dans le cadre du TREC aux vainqueurs individuels des différentes épreuves*
- *Après discussion, le CA valide à l'unanimité la proposition de Mickaële LE DU de remplacer Katell ALENCON par Erwan YANNIC au sein de la Commission Jeunes*